



ASSOCIATION



DIOCESE CATHOLIQUE
DE STOCKHOLM

ATELIER DE FORMATION SUR L'ENCYCLIQUE LAUDATO SI A L'ATTENTION DES PERSONNES CONSACREES

RAPPORT D'ACTIVITE



*« Nous pouvons collaborer comme instruments de Dieu pour la
sauvegarde de la création, chacun selon sa culture, son expérience,
ses initiatives et ses capacités » (Laudato Si 14)*

Septembre 2020

Centre des Congrégations Religieuses - Mvolyé

Yaoundé- Cameroun

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DES TERMES DE L'ACTIVITE.....	3
I.1.	Contexte et justification	3
I.2.	Objectifs	3
I.2.1.	Objectif global	3
I.2.2.	Objectifs spécifiques.....	3
II.	DEROULEMENT DE L'ACTIVITE.....	4
II.1.	Journée du 24.09.2020	4
II.1.1.	Ouverture de l'Atelier	4
II.1.2.	Exposé 1 : Introduction à l'Encyclique Laudato Si (première partie).	4
II.1.3.	Exposé 2 : L'impact de l'activité des entreprises multinationales sur l'environnement et la biodiversité : cas de la Société camerounaise des palmeraies (SOCAPALM)	8
II.1.4.	Exposé 3 : Impacts d'un projet de développement sur l'environnement et la vie des populations riveraines.....	9
II.1.5.	Projection film documentaire	11
II.2.	Journée du 25.09.20.....	12
II.2.1.	Exposé 1 : Introduction à l'Encyclique Laudato Si (suite et fin)	12
II.2.2.	Exposé 2 : Partage d'expériences sur les initiatives locales de sauvegarde de la création : Cas de <i>Namé recycling</i>	13
II.2.3.	Exposé 3 : Environnement et Sécurité Alimentaire.....	15
II.2.4.	Exposé 4 : Ligne de réflexion pour une spiritualité écologique et proposition de la règle des cinq « R »	16
II.2.5.	Présentation de la commission Laudato Si	17
II.2.6.	Travaux en carrefour	18
II.2.7.	Perspectives d'action à mener	20
II.2.8.	Célébration de prière œcuménique du Temps de la Création.....	22
II.2.9.	Évaluation de la session	23
III.	ANNEXES.....	24
III.1.	TDR de l'atelier.....	25
III.2.	Liste de présence des participants	30
III.3.	Exposés des différents intervenants	32

I. RAPPEL DES TERMES DE L'ACTIVITE

I.1. Contexte et justification

Le Cameroun subit les conséquences du réchauffement climatique : réduction de la production agricole, raréfaction des pâturages, développement des maladies liées à l'eau et aux chaleurs, récurrence des situations météorologiques extrêmes telles que les sécheresses, les inondations et même la multiplication des conflits entre les communautés en quête de biens vitaux, le tout dans un contexte de perte de la biodiversité. Le devenir de l'homme et de la création tout entière se trouve ici menacé. Face à la menace, les populations pauvres et vulnérables développent des pratiques d'adaptation ; les engagements politiques restent peu perceptibles dans la vie de quotidienne.

Le Pape François par l'Encyclique *Laudato si* a proposé la voie de l'Eglise et appelé à l'engagement de tous pour la sauvegarde de la maison commune. Les personnes consacrées, âme de l'Eglise, ont un rôle particulier à jouer pour traduire en acte le message de cet encyclique.

Le Pape François par l'Encyclique *Laudato si* a proposé la voie de l'Eglise et appelé à l'engagement de tous pour la sauvegarde de la Maison Commune. Les personnes consacrées, âme de l'Eglise, ont un rôle particulier à jouer pour traduire en acte le message de cette encyclique. Chaque année, du 1er septembre au 4 octobre, la famille chrétienne s'unit pour célébrer le temps de la création. Dans la même optique, cet atelier participe de cette célébration mondiale de prière et d'action en faveur de la protection de notre Maison Commune.

L'atelier de formation sur l'Encyclique veut faciliter la réception de l'encyclique, favoriser l'engagement des personnes consacrées et une prise en compte des valeurs et des principes de *Laudato Si* dans les pratiques quotidiennes et l'organisation de la vie des communautés. *Laudato Si* est pour nous l'instrument de sensibilisation et mobilisation pour susciter l'engagement des personnes consacrées. Ce qui est fondamental, c'est en premier lieu, l'émergence d'une culture écologique dans nos communautés qui se traduit par des gestes individuels et collectifs simples. En second lieu, la prise en compte de ses valeurs et principes dans la formulation des politiques publiques.

I.2. Objectifs

I.2.1. Objectif global

Contribuer à la réception de l'Encyclique *Laudato si* comme base opérationnelle pour promouvoir la sauvegarde de création.

I.2.2. Objectifs spécifiques

- Acquérir des connaissances de base sur le contenu de *Laudato si* et sur la spiritualité liée à la création;
- Acquérir des connaissances sur la manière de mettre en œuvre *Laudato si*, par des actions concrètes, en prenant des décisions personnelles et collectives et en adoptant un comportement qui soit conforme à l'encyclique ;
- Comprendre, accueillir et promouvoir l'approche intégrale de *Laudato si* dans tous les domaines/projets ministériels, de pastorale et de développement.

II. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

II.1. Journée du 24.09.2020

II.1.1. Ouverture de l'Atelier

A) Prière d'ouverture

Elle a été conduite par l'Abbé Philippe TCHIMTCHOUA qui a recommandé au Seigneur le déroulement des travaux et a terminé par la prière du temps de la création en communion avec toute l'assemblée.

B) Mot du Président de la CSMD/PCA F&J

Le Père Martial BIDOUNG MVONDO, représentant du président de la CSMD (conférence des supérieurs majeurs et délégués du Cameroun), dans son allocution d'ouverture, a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit de la commission F&J pour cette formation sur Laudato Si. Il a présenté cette formation comme une *« opportunité que vous offre la commission Foi & Justice pour découvrir et approfondir vos connaissances sur ladite encyclique et bien plus, en vue d'affûter vos stratégies individuelles de protection de l'environnement »*.

Rempli d'espérance, il a imploré la *« grâce de Jésus Christ notre seigneur, l'amour de Dieu le père et la communion de l'Esprit Saint »*, afin qu'ils soient avec nous durant cette session et qu'ils nous conduisent à réceptionner l'Encyclique Laudato Si et à proposer des actions concrètes réalisables.

L'intégralité de son allocution en annexe du présent Rapport.

C) Mot du Coordinateur F&J

Le Père Armel FOPA, dans son allocution, a souhaité la bienvenue aux participants et leur a souhaité un atelier fructueux plein de promesses pour le renouvellement de l'engagement de tous et de chacun en faveur de la protection de la planète.

D) Présentation des objectifs et du programme de l'atelier

M. Joël NOMI TCHOUMI, Coordinateur Adjoint, a rappelé aux participants les objectifs de l'atelier et le programme tel que mentionnés dans les Termes de Références.

E) Présentation des participants

La liste des participants en annexe du Rapport.

II.1.2. Exposé 1 : Introduction à l'Encyclique Laudato Si (première partie)

A) Objectifs

Présentée par le Père Aristide BASSE, cette 1^{ère} intervention avait pour objectif de mettre en exergue les différentes thématiques abordées dans l'encyclique. Il s'agissait en effet pour les participants, de :

- Prendre conscience de l'urgence du changement: (D'un retour à une nouvelle vision du monde et des autres);
- Connaître l'état des lieux : (Ce qui se passe dans notre maison commune) ;
- Changer de paradigme : (L'écologie intégrale);
- Agir à tous les niveaux: (Education et spiritualité écologiques).

B) Résumé de l'intervention

Notre Maison Commune se trouve grandement menacée à cause d'une accélération du rythme des activités humaines au détriment de l'évolution biologique. Elle entraîne des conséquences énormes notamment :

- La pollution et le changement climatique (Art 20 – 26) : La pollution touche plus fortement les plus vulnérables, car les déchets sont de plus en plus envahissants, et ne sont pas assez ré-introduits dans le cycle de production ;
- La question de l'eau (Art 27 – 31) : La gestion de la ressource en eau fait face à une disponibilité plus incertaine ;
- La perte de biodiversité (Art 32 – 42) : L'activité humaine actuelle appauvrit, indirectement et/ou involontairement, le niveau de biodiversité et la richesse des écosystèmes ;
- Détérioration de la qualité de vie humaine et dégradation sociale (Art 43 – 47) : Le développement du numérique a tendance à artificialiser et dégrader nos relations interpersonnelles, au détriment d'une certaine profondeur ;
- Inégalités planétaires (Art 48 - 52) : Les pays en développement alimentent le développement des pays les plus riches au prix de leur présent et de leur avenir ;
- La faiblesse des réactions (Art 53 – 59) : La sensibilité écologique des populations se développe mais ne suffit pas à modifier des habitudes nuisibles de consommation qui s'amplifient ;
- Diversité d'opinions (Art 60 – 61) : Certains affirment que la technologie suffira à résoudre les problèmes écologiques tandis que d'autres vont jusqu'à penser que c'est la présence de l'homme qui peut être nuisible.

Face à cela, l'évangile de la création nous offre des pistes exploitables qui mettent en œuvre des éléments cruciaux qui sont:

- La lumière qu'offre la foi (Art 62 – 64) : Les convictions de la foi offrent aux chrétiens, et à d'autres croyants, de grandes motivations pour la protection de la nature et des plus fragiles ;
- La sagesse des récits bibliques (Art 65 – 75) : La Genèse nous invite à "cultiver" – avad - (labourer, défricher ou travailler) et "garder" – shamar - (protéger, sauvegarder, préserver...) la terre. Gn 2, 15 ;
- Le message de chaque créature dans l'harmonie de toute la création (Art 84 - 88) : La contemplation de la création nous permet de découvrir à travers chaque chose un enseignement que Dieu veut nous transmettre. En effet, la découverte de la présence de Dieu en toute créature stimule en nous le développement des "vertus écologiques" ;
- Une communion universelle (Art 89 – 92) ; tous les êtres de l'univers sommes unis par des liens invisibles qui forme une famille universelle, car « Tout est lié ! ».

En outre, l'écologie intégrale est fondamentale, car le cadre qui nous entoure influe sur notre manière de voir, de sentir et d'agir. Elle se subdivise en plusieurs volets, notamment :

- L'écologie environnementale, économique et sociale (Art 137 – 142) ;
- L'écologie culturelle (Art 143 – 146) : Il y a avec le patrimoine naturel, un patrimoine historique, artistique et culture légalement menacé. La disparition d'une culture peut être aussi grave ou plus grave que la disparition d'une espèce animale ou végétale ;

- Le principe du bien commun (Art156 – 158) : Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral. Il requiert en effet, la paix sociale qui ne se réalise pas sans une attention particulière à la justice redistributive.

Quelques lignes d'orientation et d'action ont été formulées pour une action plus optimale dans la sauvegarde de la Maison Commune :

- Education et spiritualité écologiques : Miser sur un style de vie écologiquement responsable (Art 202 – 208) ;
- La conversion écologique (Art 216 – 221) : créer un dynamisme de changement durable et une conversion communautaire ;
- Le dialogue sur l'environnement dans la politique internationale (Art 163 – 175) ;
- L'adoption de nouvelles politiques environnementales nationales et locales (Art 176 – 181) : œuvrer pour l'implémentation de grands principes (avec la pression de la population) en pensant au bien commun à long terme ;
- Dialogue et transparence dans les processus de prise de décisions (Art 182 – 188) : apporter une démonstration objective que les impacts d'un projet ne généreront pas de graves dommages à l'environnement ou à ceux qui y habitent.



Une attitude du P. Aristide BASSE lors de sa présentation

C) Résultats atteints

Au terme de cette première présentation de l'Encyclique Laudato Si, les participants ont pu comprendre que :

- L'économie circulaire devrait être plus prise en considération, car « Tout déchet n'est pas candidat à la poubelle ». L'option du recyclage évoquée par plus d'un semble plus que jamais d'actualité ;
- La lutte contre le changement climatique doit être intensifiée car le changement climatique a de nombreux impacts négatifs environnementaux, mais également sociaux et économiques, notamment pour les plus pauvres ;
- Les pauvres souffrent davantage des plus graves effets de toutes les agressions environnementales ;
- Chacun de nous est un instrument de Dieu et cela nous invite à mûrir une spiritualité de solidarité globale pour le bien de notre planète



« Un petit geste pour sauver ma vie, celle des autres et de la planète » P. Aristide Basse

II.1.3. Exposé 2 : L'impact de l'activité des entreprises multinationales sur l'environnement et la biodiversité : cas de la Société camerounaise des palmeraies (SOCAPALM)

A) Objectifs

Présenté par M. Joël NOMI TCHOUMI, cette étude de cas a pour but de contextualiser par un cas pratique les dangers que subissent l'environnement au Cameroun en rapport avec l'activité des agro-industries. Il s'agissait plus spécifiquement de :

- Exposer les dangers de l'agriculture industrielle sur l'environnement ;
- Sensibiliser les participants pour une prise de conscience de la pertinence des problèmes liés aux activités des agro-industries, leurs conséquences négatives sur environnement ;
- Proposer des actions à mener pouvant créer le changement.

B) Résumé de l'intervention

La SOCAPALM détient 06 plantations pour un total de 78.063 ha. Essentiellement tournée vers l'agro-industrie, son activité a contribué à la destruction de la création à travers :

- La déforestation pour la création des plantations ;
- L'utilisation de fertilisants, des pesticides, herbicides sur les sols ;
- La propagation par leurs usines des fumées nocives dans l'air ;
- Le déversement des eaux par des vidanges des eaux souillées dans les rivières ;
- Le traitement inhumain et dégradant de ses travailleurs ;
- Etc.

Ces exactions perpétrées par cette agro-industrie sont une violation du préambule de la Constitution camerounaise du 18 janvier 1996 qui consacre le droit de chacun à un environnement sain ainsi que le devoir d'assurer un équilibre harmonieux au sein des écosystèmes entre les zones urbaines et les zones rurales.

Les activités de la SOCAPALM ont créé des effets néfastes sur l'environnement et la santé des populations, notamment :

- Pollution aérienne : on assistait à la projection régulière de fumées nocives à proximité des lieux d'habitation ;
- Pollution des cours d'eau : les déchets de fosses septiques sont déversés dans des étangs suite au dysfonctionnement des lagunes (système de bassins filtrants successifs) destinés au traitement des eaux des usines ;
- Pollution du sol et du sous-sol : les rafles de palmiers abandonnés en plein air deviennent source de nuisances olfactives, de prolifération des mouches et d'insectes nuisibles pour les populations riveraines ;
- Le déséquilibre des écosystèmes forestiers fauniques et halieutiques : Certaines activités annexes de la SOCAPALM telle que l'hévéaculture ont contribué à l'appauvrissement du sol, conduisant ainsi à l'aggravation de la misère des populations riveraines parce que le sous-bois de l'hévéa n'accepte ni dans son sol, ni sur son sol aucune végétation alimentaire ;
- L'accaparement des espaces de vie des populations autochtones : Les zones arables, les zones de chasse, de pêche, ainsi que d'autres ressources nécessaires à leur survie quotidienne se sont considérablement amoindries.

Face à cette situation, quelques actions concrètes ont été soumises à l'appréciation des participants pour les aider à se positionner contre ce fléau, notamment :

- La promotion de l'agriculture familiale (qui représente près de 90% du secteur agricole au Cameroun et 80% de la production totale de nourriture) ;
- L'organisation des moments de sensibilisations en communauté ou en Eglise ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'engagement dans les commissions JPIC, ou encore dans tout mouvement pour la protection de l'environnement.

C) Résultats obtenus

Au terme de cet exposé, les participants sont désormais en mesure de :

- Comprendre et de mesurer les dangers des activités agroindustrielles et de la monoculture (culture d'une espèce végétale) sur la création ;
- Etre plus sensible à la question du traitement des travailleurs dans les agro-industries ;
- Poser des actes concrets de plaidoyer, alerter et militer en faveur de l'agriculture familiale au détriment

II.1.4. Exposé 3 : Impacts d'un projet de développement sur l'environnement et la vie des populations riveraines

A) Objectifs

Présenté par M. Gordon FOE ONDOUA Socio-Environnementaliste du cabinet EEDEV Consulting, cet exposé avait pour objectifs de :

- Faire comprendre l'importance d'une étude sur l'impact environnemental pour un projet donné ;
- Présenter la démarche pour la réalisation d'étude sur l'impact environnemental d'un projet ;
- Donner les exigences juridiques nationales en termes d'études impact environnemental ;
- Présenter les dommages environnementaux pendant la réalisation d'un projet.

B) Résumé de l'intervention

L'évaluation environnementale est un instrument privilégié dans la planification du développement et de l'utilisation des ressources qui prend en considération des préoccupations environnementales à toutes les phases de réalisation du projet, depuis sa conception jusqu'à son exploitation, y compris sa fermeture.

L'étude d'impact environnemental est un examen systématique présentant les caractéristiques de la réalisation d'un projet, de son évolution pendant et après son implantation dans un milieu donné. Il se met en œuvre dans le respect des lois nationales, notamment :

- La loi N°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Le décret n° 2013/0171/PM du 13 Février 2013, fixant les modalités de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- L'arrêté N°00001/MINEP du 13 Février 2007 définissant le contenu général des Termes De Référence de l'EIES ;
- L'arrêté N°00001/MINEPDED du 09 Février 2016 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Evaluation Environnementale Stratégique ou à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Le cas pratique du projet linéaire sur les travaux d'aménagement de la route Batchenga Ntui-Yoko-Lena (lot 2 et lot 3) financé par la BAD, BDEAC et l'Etat du Cameroun a causé plusieurs impacts négatifs pendant sa mise en œuvre. On enregistre ainsi deux types d'impacts négatifs :

- **Impacts directs** sur le milieu biophysique : perte d'espaces agricoles, de la biodiversité floristique et faunique ;
- **Impacts irréversibles** : Destruction des habitations et déplacements involontaires des populations (indemnisations parfois retardées) ;
- **Impacts temporaires** : La pollution des eaux (souterraines et superficielles) par des terres et des matières toxiques ;
- **Impacts à court terme** : Dégradation de la qualité de l'air par le soulèvement des poussières ;
- **Impacts permanents** : Insécurité et risques d'accidents de circulation et modification de la circulation locale et incidence sur la sécurité ;
- **Impacts imprévisibles** : Inondations et glissements de terrain.

Face à cette multitude d'impacts néfastes, on enregistre néanmoins quelques effets positifs, notamment :

- La modernisation du réseau routier qui répond désormais aux besoins de confort, et de sécurité dans les déplacements sur la route nationale N°15 (RN15);
- Le développement et la croissance économiques des localités traversées par le projet ;
- La création d'emplois et le développement de l'économie locale ;
- L'implémentation de microprojets connexes



Une attitude du M. Gordon FOE ONDOUA lors de sa présentation

C) Résultats obtenus

Au terme de cette présentation, les participants :

- Ont compris le processus et le déroulement d'une étude d'impact environnemental pour un projet ;
- Connaissent les lois encadrant l'étude d'impact environnemental et social (EIES) ;
- Sont sensibles aux enjeux d'une bonne étude d'impact environnemental pour l'environnement et la population ;
- Connaissent les typologies d'impacts en fonction des sensibilités environnementales en milieu rural ou urbain ;
- Ont compris le rôle crucial que joue la population locale dans l'implémentation d'un projet (indemnités, coopération et implication au niveau culturel);
- Ont compris le rôle crucial de l'église dans la formulation de projet pour un développement durable.

II.1.5. Projection film documentaire

A) Description de l'activité

Cette activité s'est inscrite dans une dynamique de faire souffler les participants tout en les maintenant éveillée sur la problématique centrale de l'atelier à savoir « *Vivons Laudato si en équipe* ».

Les participants ont pu suivre un mini documentaire d'une quinzaine de minutes intitulé « *Semer l'espoir pour la planète* ». Ce dernier avec pour objectif :

- Sensibiliser les participants sur les impacts de la dégradation de la création ;
- Montrer les différentes actions menées par quelques congrégations religieuses du monde entier pour la sauvegarde de la création.

B) Résultats obtenus

Au terme de la projection, les participants ont été touchés par les images fortes des dégâts causés à la création. Ils ont été aussi inspirés par les actions menées par les congrégations religieuses en vue de la protection de la création.



Une attitude des participants lors de la projection du documentaire

II.2. Journée du 25.09.20

II.2.1. Exposé 1 : Introduction à l'Encyclique Laudato Si (suite et fin)

A) Objectifs

Cette deuxième partie aborde un aspect plus concret pour implémenter l'encyclique Laudato Si au quotidien à travers :

- La compréhension de la méthode du « *voir- juger et agir* » ;
- La découverte de pistes d'action collective et / ou individuelle.

B) Résumé de l'intervention

- **La méthode du « *voir- juger et agir* » :**

- « **Voir** » renvoi à tous Les problèmes environnementaux rencontrés dans nos milieux de vie ;
- « **Juger** » évoque la capacité de l'être humain à comprendre la spiritualité de la limite dans la globalisation du paradigme technocratique (106 LS) qui souhaite nous fait perdre la vérité en estimant que les ressources sont limitées ;
- « **Agir** » : Il s'agit ici d'adopter des gestes au quotidien pour montrer et signifier la conversion spirituelle et écologique à laquelle nous sommes invités.

- **Les pistes d'action individuelles et/ou collectives :**

- Les déchets : Opérer le tri sélectif pour faire de nos poubelles (physiques et électroniques) des lieux et des partenaires de vie (compostage ; vider nos boîtes aux lettres ...)
- L'alimentation : Consommer local et bio ; faire attention au greenwashing ou éco blanchiment (méthode du marketing utilisée par une société ou une entreprise pour se donner une image écologique trompeuse) ;
- Transport et mobilité durable (éco mobilité) : à travers la promotion des transports communautaires et la mise en place des modes de transport jugés moins nuisibles à l'environnement ;
- L'eau : avoir une gestion économiquement rationnelle de l'eau au cours de nos activités quotidiennes ;
- L'électricité : l'utilisation des ampoules économiques et écologiques ;
- Les espaces verts : la promotion des jardins communautaires au sein de nos communautés ;
- La justice sociale (travail et salaire juste): Bien payer nos sœurs et frères qui travaillent avec nous et pour nous, car le salaire juste permet à la personne de prendre soin d'elle-même et des gens dont elle a la charge.

C) Résultats obtenus

A la fin de cette présentation, les personnes consacrées ont pu :

- Comprendre l'impact positif des actions quotidiennes dans le changement de comportement ;
- Documenter les bonnes pratiques en termes de protection de la création.

II.2.2. Exposé 2 : Partage d'expériences sur les initiatives locales de sauvegarde de la création : Cas de *Namé recycling*

A) Objectifs

Animé par M. Aurélien DOUANDJI Environnementaliste, Directeur de NAMé Recycling de Yaoundé, le partage d'expériences de cette entreprise locale a pour but de :

- Présenter l'impact des activités de l'entreprise ;
- Montrer le processus de recyclage des bouteilles plastiques ;
- Evoquer les ODD en rapport avec les activités de l'entreprise ;
- Mettre en œuvre des partenariats de collaboration dans la collecte des bouteilles plastiques.

B) Résumé de l'intervention

NAMé Recycling est une entreprise camerounaise basée à Limbé (Sud-ouest Cameroun) spécialisée dans la collecte, le traitement, la transformation et le recyclage des déchets plastiques. Ses activités contribuent à l'amélioration du cadre de vie des populations dans les villes de Yaoundé et Douala, en générant des impacts positifs sur :

- Le plan environnemental positif : réduction considérable des déchets plastiques dans la ville (20 -30 tonnes/mois), baisse de la pollution du sol, des cours d'eau et du réchauffement climatique ;
- Le plan sanitaire : destruction des gîtes à anophèle et autres vecteurs de maladies ;
- Le plan social : changement du comportement des populations afin qu'ils privilégient le tri et la collecte régulière des bouteilles ;
- Le plan économique : création de 22 emplois formels sur le seul site de Yaoundé, sans compter les emplois indirects, contribution à l'économie nationale et augmentation du revenu des ménages.

Le processus de recyclage et les activités de NAMé se déroulent en plusieurs étapes. Il s'agit notamment de :

- La collecte dans les drains des quartiers de Yaoundé (Biyem-Assi, Cité-verte, Nlongkak, etc.) qui concernent essentiellement les bouteilles PET ;
- La collecte dans les industries des tubes, film plastique, bouteilles, etc...
- Conditionnement dans des filets puis le transport dans des camions et camions ;
- Le traitement : il se fait en entreprise avec l'enlèvement des étiquettes, des bouchons, l'anneau et le tri en fonction du grade ;
- Le compactage et le broyage ;
- Le recyclage : fabrication d'autres produits (rouleaux de feillard) ;
- La sensibilisation dans les écoles et l'incitation au tri sélectif grâce à la pose des cages écologiques et des bacs à stylos ;

Ces différentes activités entrent en droite ligne avec 07 Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'agit en effet de :

- L'ODD n°6 : Eau propre et assainissement ; considérer l'accès à l'eau, aux services d'assainissement et d'hygiène comme un droit humain ;
- L'ODD n°9 : Industrie, Innovation et Infrastructure ; axé sur la construction d'une infrastructure résiliente et la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous ;
- L'ODD n°11 : Villes et communautés durables ; Militer pour des villes sûres, résilientes et durables ;
- L'ODD n°12 : Consommation et production responsables : œuvrer dans le changement de nos comportements de production ou de consommation ;
- L'ODD n°13 : Changements climatiques : Lutter en amont (réduire les émissions de GES d'origine anthropique) et de se prémunir en aval ;
- L'ODD n°14 & 15: Vie aquatique & Vie terrestre: préserver la richesse de la biodiversité ; les écosystèmes terrestres, en luttant contre la déforestation, la désertification et la dégradation des terres.

Cependant, l'organisation rencontre plusieurs difficultés dans la pratique de leurs travaux. On note entre autres :

- Les coupures intempestives du courant électrique, ce qui perturbe énormément le travail et rend le broyage incertain ;
- L'absence de subvention ni d'exonération malgré l'impact positif ;
- Les mentalités des populations (exigences fantaisistes, récidive, etc.), d'où les « *éternels recommandements* » ;
- La flexibilité des pouvoirs publics à l'égard des entreprises et ménages récalcitrants.

C) Résultats obtenus

Au terme de ce partage d'expériences, les participants :

- S'engagent aux côtés de l'entreprise NAMé Recycling comme partenaire de choix dans la sauvegarde de la création à travers la pratique du recyclage ;
- Connaissent les enjeux économiques du recyclage au niveau local et les difficultés y afférentes.



Une attitude de M. Aurélien DOUANDJI lors de sa présentation

II.2.3. Exposé 3 : Environnement et Sécurité Alimentaire

A) Objectifs

Présentée par M. Fabrice LESSA TCHOHOU, de l'Association Jeunesse et Développement Durable pour l'Afrique, cette articulation avait pour finalité de :

- Faire comprendre le lien qui existe entre l'environnement et la sécurité alimentaire ;
- Présenter les causes de l'insécurité alimentaire ;
- Démontrer que l'agriculture urbaine durable est une solution à l'insécurité alimentaire ;
- Faire connaître les techniques de mise en œuvre de l'agriculture urbaine.

B) Résumé de l'intervention

La sécurité alimentaire se définit sur deux axes principaux que sont : la qualité et la quantité de la ressource alimentaire. Le volet qualité prend en compte l'accès permanent et la salubrité des ressources alimentaires, tandis que le volet quantitatif revient sur la production nationale/ locale disponible et le pouvoir d'achat requis pour avoir accès aux ressources alimentaires (sommet mondial de l'alimentation 1996).

Cependant, on assiste de plus en plus à une situation d'insécurité alimentaire causée par la dégradation de l'environnement, la faible insuffisance du développement agricole etc. Face à cette situation, l'agriculture urbaine durable apparaît ainsi comme une solution à l'insécurité alimentaire. Elle se définit comme un ensemble d'activités de production d'aliments, réalisée à petite échelle, localisée dans une zone urbaine, pour une production réduite destinée à une consommation locale. Les techniques utilisées sont les suivantes :

- Composition des substrats à base de terres, compost et fiente de poulet;
- Utilisation des bouteilles plastiques et des sacs potagers ;
- La culture verticale/murale et en pot ;
- Le Kit Noémie est un dispositif qui assure l'irrigation continue de nos plantes de manière automatique.



Une attitude M. Fabrice LESSA TCHOHOU lors de sa présentation

C) Résultat obtenu

A la fin de cet exposé, les participants :

- Ont renforcé leurs compétences en matière de techniques d'agriculture urbaine ;
- Se sont engagés à pratiquer l'agriculture urbaine dans leurs milieux de vie.

II.2.4. Exposé 4 : Ligne de réflexion pour une spiritualité écologique et proposition de la règle des cinq « R »

A) Objectifs

Présenté par la Sœur Geny Maria Sa Silva, Missionnaire Combonienne, cet exposé a eu pour but de sensibiliser les participants à :

- Etre des gardiens et gardiennes de la création ;
- Intégrer la liturgie de la création dans nos besoins de consommation ;
- Pratiquer la règle des 5 « R » de façon permanente.

B) Résumé de l'intervention

« L'humanité est appelée à prendre conscience de la nécessité de réaliser des changements de style de vie, de production et de consommation »

La règle des 5 « R » est une recommandation de mode de vie écologique, du mouvement zéro déchet, visant à minimiser l'impact de nos déchets. L'important avec les 5 « R », c'est d'appliquer le tout en ordre de priorité : du haut vers le bas. Il est donc primordial de refuser et de réduire à la source avant de recycler. Il s'agit plus concrètement de :

- Repenser les besoins de consommation ;
- Refuser ce dont on n'a pas besoin ;
- Réduire la consommation de biens ;
- Réutiliser ou réparer ;
- Recycler tout ce qui ne peut pas être réutilisé et composter tous les déchets organiques.



Une attitude de la Sœur Geny Maria Sa Silva lors de sa présentation

C) Résultats obtenus

Au terme de cet échange, les participants :

- Sont plus attentifs à l'évangile de la création pour une spiritualité écologique ;
- Intègrent la pratique des 5 « R » dans leurs habitudes quotidiennes.

II.2.5. Présentation de la commission Laudato Si

A) Objectifs

Présenter aux participants un exemple de groupe de personnes (Laïcs et consacrées) œuvrant pour la sauvegarde de la création. Cette présentation pouvant permettre de susciter encore plus l'intérêt et l'engagement des participants pour la sauvegarde de la création, ceci à travers leur adhésion à la commission, ou encore à travers la mise sur pieds de groupes de travail similaires dans leur cadre de vie.

B) Présentation de la Commission

Constituée de laïcs et de religieux, elle a mené des sensibilisations sur Laudato Si auprès de 30 religieux issus de 30 congrégations religieuses, auprès de la communauté paroissiale de Mvog-ada à Yaoundé. Elle envisage à travers cet atelier de formation, relancer ses activités avec plus de détermination.

C) Résultat obtenu

Les participants trouvent un cadre où ils peuvent mener des actions concrètes de sauvegarde de la création.



Deux membres de la Commission Laudato si présentant leur groupe

II.2.6. Travaux en carrefour

A) Description de l'activité

Repartis de manière aléatoire dans trois groupes, les participants ont été invités à réfléchir sur des activités envisageables pour la sauvegarde de la Maison Commune. Quatre (04) questions ont permis de mieux structurer la réflexion :

- Quels problèmes environnementaux se posent dans votre cadre de vie (causes et conséquences)?
- Quelles actions proposées vous afin de promouvoir la sauvegarde de la création dans les communautés religieuses et l'action pastorale de l'Eglise ?
- Quelles sont les résistances au changement/les freins à la promotion de la culture écologique dans votre cadre de vie?
- Quels rôles les communautés religieuses peuvent jouer dans la protection de la terre ?



Une attitude des participants pendant les travaux en carrefour

B) Restitution des travaux

Au terme des travaux en carrefour, les éléments suivants ont été remontés par les participants :

- **Sur Les problèmes environnementaux rencontrés : leurs causes et leurs conséquences :**
 - La mauvaise gestion des eaux usées, maladies hydriques ;
 - La mauvaise gestion des déchets : caniveaux bouchés, inondations ; insalubrité criarde ;
 - L'installation anarchique des maisons d'habitations, le boom démographique ;
 - Manque de sensibilité et indifférence de certaines personnes ;
 - Le gaspillage des ressources, la déforestation ;
 - Insalubrité : pollution environnementale, dégradation des milieux de vie ;
 - Utilisation abusive des pesticides ;
 - Mauvaise gestion des déchets médicaux ;
 - L'industrialisation, la pollution de l'air par les brasseries (SABC) ;
 - Consumérisme : achats exagérés suivant la publicité et la mode.
- **Sur Les actions à promouvoir pour la sauvegarde de la création**

Sensibiliser la communauté et la famille sur le bienfondé d'un environnement sain ;

 - Le tri sélectif des déchets;
 - La pratique constante des 5 « R » ;
 - Mener une campagne de reboisement avec pour slogan un chrétien=un arbre ;
 - Mener des campagnes de salubrité avec les chrétiens ;
 - Eduquer les enfants dans les écoles à la protection de l'environnement ;
 - Accompagner activement les organisations œuvrant dans le recyclage des déchets plastiques.
- **Les freins à la culture écologique**
 - La mentalité africaine matérialisée par des expressions courantes comme « *la saleté ne tue pas l'africain* », « *on a toujours fait comme cela* », « *c'est le travail d'HYSACAM* » ;
 - Le désir du profit ;
 - La lenteur et l'inaction administrative ;
 - L'insuffisance des politiques d'encouragement ;
 - Le manque de persévérance.
- **Le rôle des communautés religieuses**
 - Etre des formatrices, des exemples, des modèles, des accompagnatrices dans des initiatives paroissiales, dans l'adoption d'un style de vie simple et modeste, dans l'observation du jeûne (sabbat) pour la terre ;
 - Faire des choix stratégiques pour les sites d'installation de nos communautés ;
 - Mettre en pratique la transformation des déchets ;
 - Témoigner et prêcher par l'exemple ;
 - Eduquer à la louange, la gratitude, l'émerveillement devant la création
 - Communiquer sur les différentes initiatives en Eglise, à travers des affiches de sensibilisation ;
 - Motiver et travailler en réseau.

B) Résultats obtenus

	Actions Immédiates	Actions à moyen terme	Actions avec les autres
Pour la pratique de la spiritualité écologique	-Remercier le Seigneur pour les merveilles de la terre ; -Etre un exemple pour mon entourage immédiat à travers la pratique régulière des 5R ; - Eviter d'accumuler des objets inutiles.	-Appliquer constamment la règle des 5 « R ».	-Relancer les activités de l'association Laudato Si ; -Former une équipe Laudato Si dans la ville de Garoua.
Dans la gestion des déchets	- Trier les déchets ; -Collecter les bouteilles plastiques.	-Fabriquer le charbon écologique.	- Installer un bac pour bouteille plastique dans ma paroisse ; - Organiser un réseau de collecte de déchets recyclables ; -Organiser des campagnes d'assainissement locales ; -Mettre sur pied 04 poubelles : une pour les papiers, les déchets ménagers, les bouteilles plastiques et cassables ; -Mener des activités de ramassage des objets non biodégradables.
Pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles	- Récupérer l'eau de pluie pour un usage au quotidien ; - Utiliser de manière plus rationnelle l'eau et l'électricité ; -Réduire la consommation de papier ; -Réparer le robinet qui a une fuite constante d'eau.		-Acquérir un panneau solaire, afin de réduire la consommation en énergie électrique.
Pour l'éducation environnementale	-Partager les connaissances acquises au cours de cet atelier ; -Prôner l'achat des produits bio	-Partager les enseignements de la formation avec les consœurs et ma communauté ; - Proposer un atelier de formation pour les jeunes ; -Insérer la sensibilisation pour une conscience écologique dans mes activités paroissiales de l'année 2020-2021 ; -Introduire la sensibilisation pour une conscience écologique dans la pastorale des jeunes et des émissions radiophoniques.	- Faire des sensibilisations dans les groupes paroissiaux et dans les CEV sur la nécessité de pratiquer les 5R ; - Former les autres sur des actions à mener pour la protection de la Maison Commune ; - Œuvrer pour une salubrité communautaire ; - Créer un cours d'éthique écologique pour les enfants ; -S'engager dans les activités du réseau F&J ou dans la commission Laudato Si ; - Collaborer avec les élèves pour ramasser les déchets dans les écoles ou dans l'église.
Pour la promotion de l'agriculture urbaine	- Faire un jardin à légume avec le compost naturel ;	- Entrer en contact avec l'association J2D pour rendre mes essais au jardinage plus performant ; - Faire un potager bio ; -Faire du compostage avec les enfants.	- Apprendre à faire du compost avec les enfants et mettre sur pied un jardin écologique pour la communauté.



Un aperçu du tableau des « Petits pas » comportant les perspectives d'actions à mener par les participants après l'atelier

II.2.8. Célébration de prière œcuménique du Temps de la Création

Unis dans notre diversité religieuse et culturelle, les participants se sont tournés vers le créateur, Dieu tout puissant afin qu'il envoie le Saint Esprit, renouveler le visage de la création à travers nos œuvres quotidiennes et notre spiritualité écologique.



Un moment de la Célébration de la liturgie de la création

III.2.9. Évaluation de la session

Pendant cette activité, les participants (19), à l'aide d'un schéma d'évaluation, ont pu apprécié le déroulement de l'atelier au regard l'atelier

Critères d'évaluation	Mentions		
	Très bien	Assez bien	Médiocre
Le contenu du programme de la formation	17	02	00
Les connaissances acquises	14	05	00
Le comité d'organisation	19	00	00
La logistique (l'hébergement, l'accueil, la salle et les repas proposés)	19		
La participation individuelle	15	04	00

Au regard du tableau récapitulatif ci-dessus, nous pouvons aisément déduire que l'atelier a atteint les objectifs prévus.

III. ANNEXES

III.1. TDR de l'atelier



ASSOCIATION FOI & JUSTICE

foi_justicecam@yahoo.fr

+ (237) 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61

B.P. 185/C 77 Yaoundé (Cameroun)

www.aefjn-cmr.org

Atelier de formation sur l'Encyclique *Laudato Si* à l'attention des personnes consacrées à Yaoundé

du 24 au 25 septembre 2020 à Yaoundé - Mvolyé

TERMES DE REFERENCE

Août 2020

1. Contexte

Comme tous les pays du monde, le Cameroun subit les conséquences du réchauffement climatique : réduction de la production agricole, raréfaction des pâturages, développement des maladies liées à l'eau et aux chaleurs, occurrence des situations météorologiques extrêmes telles que les sécheresses, les inondations et même la multiplication des conflits entre les communautés en quête de biens vitaux, le tout dans un contexte de perte de la biodiversité. Le devenir de l'homme et de la création tout entière se trouve ici menacé. Face à la menace, les populations pauvres et vulnérables développent des pratiques d'adaptation ; les engagements politiques restent peu perceptibles dans la vie de quotidienne.

Le Pape François par l'Encyclique *Laudato si* a proposé la voie de l'Eglise et appelé à l'engagement de tous pour la sauvegarde de la maison commune. Les personnes consacrées, âme de l'Eglise, ont un rôle particulier à jouer pour traduire en acte le message de cet encyclique.

Chaque année, du 1er septembre au 4 octobre, la famille chrétienne s'unit pour célébrer le temps de la création. Cet atelier participe de cette célébration mondiale de prière et d'action en faveur de la protection de notre maison commune.

L'atelier veut faciliter la réception de l'encyclique, favoriser l'engagement des personnes consacrées et une prise en compte des valeurs et des principes de *Laudato si* dans les pratiques quotidiennes et l'organisation de la vie des communautés. Ce qui est fondamental, c'est en premier lieu, l'émergence d'une culture écologique dans nos communautés qui se traduit par des gestes individuels et collectifs simples, et en second lieu, la prise en compte de ses valeurs et principes dans la formulation des politiques publiques.

La préservation de l'environnement est une problématique transversale inscrite au cœur de l'engagement de L'Association Foi et Justice (F&J). En effet, la lutte pour la sécurité alimentaire, la lutte contre l'accaparement des terres et des ressources naturelles, est une lutte pour la sauvegarde de la création. *Laudato si* est pour nous l'instrument de sensibilisation et mobilisation pour susciter l'engagement des personnes consacrées.

2. Objectif

- Objectif global

Contribuer à la réception de l'Encyclique *Laudato si* comme base opérationnelle pour promouvoir la sauvegarde de création.

- Objectifs spécifiques :

1. Acquérir des connaissances de base sur le contenu de *Laudato si* et sur la spiritualité liée à la création ;
2. Acquérir des connaissances sur la manière de mettre en œuvre *Laudato si*, par des actions concrètes, en prenant des décisions personnelles et collectives et en adoptant un comportement qui soit conforme à l'encyclique ;
3. Comprendre, accueillir et promouvoir l'approche intégrale de *Laudato si* dans tous les domaines/projets ministériels, de pastorale et de développement.

3. Résultats attendus :

1. Les participants ont acquis des connaissances de base sur le contenu de *Laudato si* et la spiritualité de la création véhiculée par l'encyclique.
2. Les participants ont acquis des connaissances sur des actions collectives et individuelles pouvant être réalisées pour rendre concret les enseignements de *Laudato si* et sur comment les promouvoir au sein de leurs communautés respectives.
3. Les participants s'engagent à porter les valeurs de *Laudato si* dans leur vie personnelle et leurs communautés respectives ;
4. Les participants déterminent une stratégie locale et s'engagent à rester mobilisés pour la sauvegarde de la création.

4. Méthodologie

La rencontre est participative. En s'inscrivant en ligne, les participants donnent leurs attentes qui seront pris en compte par les intervenants ainsi que par Foi et Justice dans le déroulement de l'atelier. La formation sera faite à travers des exposés interactifs. Il est également prévu un moment de réflexion personnelle et en groupe pour laisser émerger des propositions d'initiatives réalistes tant au niveau individuel que collectif. Les différentes interventions ainsi que le rapport final seront mis à la disposition des participants.

5. Date et lieu

- Lieu : Maison Vincent Pallotti à Mvolyé (derrière le collège Saint Benoît)
- Date : du jeudi 24 au vendredi 25 septembre 2020

Les participants peuvent déjà arriver à la maison Pallotti la veille, le mercredi 23 septembre 2020 à partir de 15h00.

6. Modalité de participation

- Inscription en ligne obligatoire.
- Hébergement et restauration : pris en charge pour tous.
- Transport : n'est pas pris en charge.

7. Consignes

Notre responsabilité commune est que cette rencontre soit productive et contribue aux objectifs fixés, et ainsi à la promotion de la justice sociale dans notre pays. Il appartient donc à tous les participants de construire les conditions indispensables à une participation active et efficace :

- **Respectez les horaires**
- **Veillez à couper ou mettre en mode silencieuse vos téléphones** pendant les séances de travail afin de permettre une participation totale et efficace ;
- **Veillez honorer les repas** qui seront pris en charge par l'organisation car les repas non consommés ne sont pas remboursables ;
- **Veillez respecter les mesures et gestes barrières contre la Covid19** en appliquant systématiquement ce qui suit pendant le voyage et tout au long de la rencontre :
 - Saluer sans serrer la main ;
 - Eviter les embrassades ;

- Laver les mains régulièrement à de l'eau coulante et du savon ou à une solution hydro-alcoolique ;
- Porter un masque pour couvrir en priorité la bouche et le nez ;
- Eviter au maximum les contacts proches en face à face avec les autres participants ;
- Garder la distance d'au moins 1,5 m avec les autres ;
- Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir. Jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.

NB: Si vous avez les symptômes qui font penser à une infection à covid19, nous vous prions d'être charitable et de faire preuve de civisme en restant chez vous et en ne prenant pas part à cette rencontre pour protéger les autres.

L'équipe d'organisation prendra toutes les mesures pour nettoyer et désinfecter les lieux (chambres, réfectoire, chapelle, salles de rencontre, toilettes, etc.) avant le début effectif et pendant de la rencontre.

Elle mettra à disposition des masques et gels hydro-alcoolique dont l'usage est fortement recommandé pendant les séances de travail.

8. Secrétariat

- Membres : Mlle Christelle Adiboné, Sr Geny avec un participant
- TAF : Suivi des invitations, enregistrement des participants, préparation des documents et dossier des participants, gestion du temps.
- Livrables : Rapport narratif écrit de la rencontre avec photos.

9. Programme

Heures	Activités	Intervenants
	<i>Jedi 24/09/2020</i>	
06h15-07h30	Laudes et Eucharistie	
07h30-08h00	Petit déjeuner	
08h30-09h00	Ouverture de l'Atelier - Prière d'ouverture - Mot du Président de la CSMD/F&J - Mot du Coordinateur F&J - Présentation des objectifs et du programme - Présentation des participants,	
09h00-10h00	Introduction à Laudato si	
10h00-10h30	Pause avec Photos de famille	
10h30-12h00	Présentation sur Laudato si	P. Aristide BASSE, op
12h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-15h30	« L'impact de l'activité des entreprises multinationales sur l'environnement et la biodiversité : cas de la Société camerounaise des palmeraies (SOCAPALM) »	M. Joël NOMI TCHOUMI
15h30-15h45	Pause	

15h45-16h45	« l'urbanisation et la gestion des déchets »	HYSACAM
16h45-17h00	Pause	
17h00-18h00	Présentation de cas : d'impacts d'un projet de développement sur l'environnement et la vie des populations riveraines.	Mme Hedwige LAHBON Socio environnementaliste (EEDEV Consulting Sarl)
18h30 -	Vêpres - repas	
20h00-21h00	Film documentaire (libre)	
	<i>Vendredi 25/09/2020</i>	
06h15-07h30	Laudes et Eucharistie	
07h30-08h00	Petit déjeuner	
08h30-09h30	Présentation sur Laudato si	
09h30-12h00	Partage d'expériences sur les initiatives locales de sauvegarde de la création 1. Pnepur 2. NAME 3.	
12h00-14h30	Pause déjeuner	
14h30-15h10	Lignes de réflexion pour une spiritualité écologique et proposition de la règle des cinq R	Sr Geny Da Silva
15h10-15h45	Intériorisation	Personnel
15h45-16h00	Pause	
16h00-16h45	Echange en groupe	P. Armel FOPA
16h45-17h45	Synthèse des groupes : perspectives	P. Armel FOPA
17h45-18h00	Evaluation de la rencontre et mot de fin	M. Kodjo